

APPEL A MOBILISATION !

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CPENR DE TRILLA portant sur son projet de parc éolien sur la commune de Trilla

Sympathisants du collectif **Camp Del Roure** et de l'association '**Préservons le Fenouillèdes**'

En cette rentrée de septembre, nous reprenons contact avec vous suite à une brutale nouvelle du **projet Eolien industriel de Trilla. L'enquête publique est annoncée !**

C'est maintenant à nous d'intervenir si nous refusons toujours l'implantation de ces 3 Eoliennes sur notre territoire.

Avis aux habitants et amoureux du Fenouillèdes. La loi invite 20 communes (dans le rayon de 6 km) à s'exprimer dans l'enquête publique. Mais ce droit d'expression est ouvert à tout le monde.

Du 14 octobre au 15 novembre 2024 (17h00), sera la période de l'ENQUETE. Vous aurez seulement 33 jours pour émettre vos remarques et doléances à la commission d'enquête préfectorale. Ces remarques devront être impérativement transmises durant cette période d'enquête.

COMMENT ?

- **Rencontre avec les enquêteurs** : Présentation d'avis, remise de documents, etc.

Mairie de TRILLA (siège de l'enquête) :

Vendredi 18 octobre de 9h à 12h

Mardi 12 novembre de 9h à 12h

Mairie d'ANSIGNAN :

Jeudi 31 octobre de 14h à 16h30

- **Par internet**

<https://www.registre-dematerialise.fr/5635>

Au Président de la commission d'enquête : enquete-publique-5635@registre-dematerialise.fr

- **Par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête.**

Mairie de Trilla, 3 place de la Mairie (66220)

Tous les avis seront pris en compte et comptabilisés par les enquêteurs. Il est important que nous soyons nombreux.

CONSULTATION DU DOSSIER

Un exemplaire du dossier d'enquête publique détaillant la demande d'autorisation sera déposé en mairies de Trilla et d'Ansignan pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra prendre connaissance du dossier aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies :

TRILLA : mardi et vendredi 8h30 - 12h30

ANSIGNAN : lundi au jeudi 8h15 - 12h15 et 13h30 - 16h30 ET vendredi 8h15 - 12h15

Pendant la durée de l'enquête le dossier est également consultable :

- Sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé dédié à l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5635>

- Ce lien sera également accessible depuis le site internet de la préfecture : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique publications/enquêtes publiques et autres procédures puis « ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation »
- Sur un poste informatique situé en préfecture, 5 rue Bardou Job (2eme étage) 8h45 - 12h00 et 13h30 - 16h30, sur rendez-vous 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65.

Par ailleurs, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir le dossier d'enquête auprès du Préfet des Pyrénées-Orientales - bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique.

A NOTER : Le dossier entier fait plus de mille pages (très technique). Cependant, dans ce dossier, Trilla-3_Cahier-2_NDPNT « **Note de présentation non technique** » est un résumé de 52 pages.

Chacun a le droit de s'exprimer à sa manière, que ce soit en réponse aux informations contenues dans le dossier ou simplement en faisant part de ses observations et préoccupations personnelles. C'est le nombre de réponses qui contribuera à renforcer notre position.

Merci pour votre implication.